



Solidaires des Réfugiés palestiniens

BULLETIN NATIONAL DU GROUPE DE TRAVAIL RÉFUGIÉS DE L'AFPS

Contact : AFPS-GT Réfugiés – 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Courriel : gt-refugiés@france-palestine.org

Bulletin d'information n° 9 / printemps 2018

DROIT AU RETOUR DES RÉFUGIÉS : GAZA DÉFIE LA RÉPRESSION

1917
048
2018
**JUSTICE POUR LA
PALESTINE**

Depuis le 30 mars, chaque vendredi, les Palestiniens de la Bande de Gaza se sont rassemblés par milliers à proximité de la « frontière » avec Israël dans le cadre de la « Grande Marche du Retour ». Cette mobilisation populaire, soutenue par l'ensemble des forces politiques et sociales palestiniennes, exige le « droit au retour » des réfugiés palestiniens, qui constituent 70 % des Gazaouis, dans leurs villes et villages d'origine, en application de la résolution 194 III des Nations unies. Elle exige la levée du blocus terrestre, maritime et aérien exercé par Israël depuis 2007, renforcé par la quasi fermeture du point de passage avec l'Égypte depuis 2013. Cette mobilisation a culminé le 15 mai, date commémorative de l'épuration ethnique de 80 % de la population palestinienne en 1948 (la Nakba).

Chaque semaine, invariablement la réponse du gouvernement Netanyahu a été la même : le gazage massif et disproportionné des regroupements pacifiques par des substances toxiques et des tirs à balles réelles. Le bilan, constamment revu à la hausse, dépasse les 120 morts et les 13 000 blessés...

L'ONG Médecins sans frontières rapporte avoir traité davantage de patients en trois semaines que durant toute l'année 2014 – et son été meurtrier –, et fait état « de blessures dévastatrices d'une sévérité inhabituelle, extrêmement complexes à soigner et qui laisseront de lourdes séquelles à la majorité des patients ». L'utilisation de snipers contre une population désarmée est faite pour casser l'élan populaire d'une mobilisation pacifique, innovante et créative, qui fait fi des clivages politiques, qui rappelle au monde les droits des réfugiés palestiniens et qui met à nu un colonisateur dont l'option militaire est la seule réponse.

Alors que la « communauté internationale » se contente de lancer des « appels au calme » et de demander la « fin des violences », Israël continue ses agissements criminels en toute impunité, notamment grâce au soutien de Donald Trump. Le président américain ne reconnaît ni la colonisation ni l'occupation, il entérine la violation du droit par Israël à Jérusalem, il

SUITE EN PAGE 2



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Dans les camps, les gaz lacrymogènes comme arme de guerre non létale | 3 |
| Rencontre avec Pierre Krähenbühl : l'UNRWA entre besoins d'urgence, développement humain et exigence du droit au retour | 5 |
| L'AFPS Lorraine-Sud en soutien au jardin d'enfants de Chatila (Liban)..... | 7 |
| Gaza, prison à ciel ouvert fermé, d'après l'infographie de la Plateforme des ONG pour la Palestine | 8 |

suspend les versements à l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), il conteste la légitimité des Nations unies. Un encouragement pour Netanyahu à poursuivre sa répression féroce contre un mouvement populaire qui remet en évidence la question du retour des réfugiés, inscrite dans les résolutions de l'ONU depuis 1949 mais jamais résolue. Question dont Israël voudrait ne plus jamais entendre parler et surtout pas en ces temps de commémoration de sa création.

Il est de notre devoir d'alerter la population et les autorités françaises que nous ne laisserons pas passer sous silence cette tuerie qui doit être dénoncée à l'échelle internationale et être suivie de sanctions judiciaires, économiques et politiques. La France peut et doit agir pour la protection du peuple palestinien, imposer une commission d'enquête internationale et exiger la levée du blocus de Gaza. Elle doit interdire l'importation de produits et services des colonies israéliennes en Palestine occupée et imposer des sanctions à Israël jusqu'à ce qu'il respecte le droit international, en commençant par stopper toute coopération militaro-sécuritaire.

C'est le sens de l'appel lancé par 152 organisations européennes qui demandent à l'Union européenne de stopper le financement de l'industrie militaire israélienne, ou encore de celui réitéré par Amnesty International aux gouvernements du monde entier pour qu'ils instaurent un embargo total sur les armes et équipements militaires à destination d'Israël.

Si la situation de la population de Gaza reste dépendante d'une résolution globale de la situation de l'ensemble du peuple palestinien, sa mobilisation pour « la Grande Marche du Retour » porte aussi l'espoir d'une nouvelle unité palestinienne indispensable à la victoire contre l'occupation illégale de la Palestine. C'est aussi notre devoir de lui faire savoir qu'elle n'est pas isolée face à l'injustice et que nous saluons fraternellement son courage.

Enquêtes sur crimes de guerre ?

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a décidé le 18 mai de dépêcher d'urgence une commission d'enquête internationale indépendante sur toutes les violations présumées et les abus qui pourraient constituer des crimes de guerre, dans le contexte des attaques militaires israéliennes contre les manifestations palestiniennes entamées le 30 mars dans la Bande de Gaza occupée. Les États-Unis et l'Australie ont voté contre.

Parallèlement, la Cour Pénale Internationale (CPI) a été saisie, par l'organisation Reporters sans frontières, par un groupe d'avocats et par l'Autorité palestinienne. RSF le 15 mai, pour la mort par balles de deux journalistes palestiniens, Yasser Murtaja, photographe pour l'agence Ain Media, et Ahmed Abou Hussein, journaliste pour Radio Shaab et Bisann News, et des blessures d'une vingtaine d'autres.

La demande de saisine déposée le 22 mai par le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riyad Al-Maliki, veut aller plus loin que la précédente requête de 2015. Il attend de la CPI qu'elle ouvre une enquête « sur tous les crimes de guerre présumés à partir de 2014 et jusqu'aux récentes morts de manifestants de la bande de Gaza sous les balles de l'armée israélienne ».

Ces demandes n'ont une chance d'aboutir que si d'autres États les appuient. À commencer par la France ?

Pour sa part, Israël n'a pas ratifié le statut de Rome et ne reconnaît pas la CPI. Et la Cour suprême israélienne a validé le 24 mai le recours aux tirs mortels de l'armée. Sa présidente a accepté la position du gouvernement israélien, selon lequel les Palestiniens qui manifestent dans la bande de Gaza ne sont pas des civils pacifiques mais des acteurs d'un « conflit armé » entre Israël et le Hamas.



Razan Achraf Al Najjar a été tuée vendredi 1^{er} juin à l'est de Khan Younés. Elle avait 21 ans, et faisait partie des équipes de secours du PMRS (Palestinian Medical Relief Society). Un sniper israélien l'a visée en pleine poitrine, au mépris de toutes les conventions internationales protégeant le personnel soignant lors d'affrontements ou de conflits armés.

Ce fut une opération de répression des manifestants à distance. Froide, clinique, calculée, et aux effets dévastateurs. Israël est l'un des principaux fabricants d'armes et de munitions de haute technologie, et la Grande Marche du retour a été l'occasion d'expérimenter ses dernières réalisations. Selon Médecins sans frontières, la moitié des 500 patients admis dans sa clinique à Gaza ont été pris en charge pour des blessures « où la balle a littéralement détruit les tissus après avoir pulvérisé l'os ». Les médecins ont observé un autre type de blessure dévastatrice qui se caractérise par de larges cavités internes, du plastique à l'intérieur du corps, et l'absence d'orifice de sortie. Cette information est corroborée par des ONG humanitaires et des témoignages de médecins recueillis par des organisations palestiniennes de défense des droits humains. D'après des experts militaires et un médecin légiste qui ont examiné les clichés obtenus par Amnesty international, nombre des blessures observées correspondent à celles infligées par les fusils israéliens Tavor, utilisant des munitions militaires à haute vitesse de 5,56 mm. D'autres blessures sont caractéristiques des fusils à lunette Remington M24, de fabrication américaine, tirant des munitions de chasse de 7,62 mm, qui s'évasent dans la plaie.

À l'entrée du camp de Aïda, en septembre 2013.
Photo Ryan Rodrick Beiler/ActiveStills.

Qui n'a pas vu ces images des incursions de chars israéliens dans les camps et les villages palestiniens que de petits groupes de jeunes tentent de bloquer par des jets de pierres, bravant les balles en caoutchouc et les grenades aveuglantes ? S'y ajoute depuis quelques années l'utilisation de gaz incapacitants comme arme de guerre non létale.

« NOUS ALLONS VOUS GAZER JUSQU'À LA MORT »

LE GAZ LACRYMOGÈNE COMME ARME DE GUERRE NON LÉTALE

SELON les habitants des camps de réfugiés de Cisjordanie, à partir de 2014 l'emploi du gaz est non seulement systématique lors des échauffourées mais, surtout, les périmètres attaqués dépassent largement les points d'affrontement pour s'étendre au quartier ou même à la totalité du camp. Il semble également que les quantités et la concentration de gaz ont à tel point augmenté qu'il est impossible de s'en protéger.

Ces lieux de concentration humaine importante sont régulièrement assiégés à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, sans raison évidente, et avec une fréquence jamais égalée. Certains font l'objet d'attaques 2 à 3 fois par semaine pendant plus d'un an, et tous les jours durant quelques mois. Depuis l'annonce du président Trump, en décembre 2017, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, ces agressions se sont multipliées dans certains camps. Si tous ont été touchés, celui de Aïda, à Bethléem, semble avoir été une cible particulièrement prisée pendant près de trois ans.

Lors d'une incursion dans la soirée du 29 octobre 2015, les militaires israéliens sont arrivés en jeep par toutes les entrées du camp en tirant à l'aveugle de grandes quantités de gaz lacrymogène. Le message lancé par haut-parleur ne laissait aucun doute sur leur intention : « Habitants de Aïda, nous sommes les forces d'occupation israéliennes. Si vous jetez des pierres, nous allons vous asphyxier avec des gaz jusqu'à ce que vous mouriez tous. Les enfants, les

jeunes, et les vieux, tous – vous allez tous mourir. »¹ Ces propos d'un officier de la police des frontières n'étaient pas une provocation à l'encontre de quelques adolescents narguant les militaires, mais l'expression de l'état d'esprit d'une armée d'occupation prête à éliminer une population considérée comme récalcitrante et encombrante.

Une étude à Aïda et à Dheisheh

Dans une étude réalisée par le Human Rights Center de l'Université de Berkeley (Californie)² sur les effets des gaz lacrymogènes dans les camps de Aïda et de Dheisheh, à proximité de Bethléem, en Cisjordanie occupée, deux chercheurs ont tenté d'établir la fréquence de l'exposition des habitants au gaz lacrymogène entre 2014 et 2017 et d'évaluer les symptômes médicaux et psychologiques potentiels (aigus et chroniques). Aïda accueille aujourd'hui environ 6 400 personnes sur une superficie de 0,7 km², Dheisheh compte 15 000 habitants sur 0,31 km². Alors que les deux camps sont situés en zone A, sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, l'armée israélienne y pénètre à toute heure en toute impunité.

Sur la base des conclusions tirées de réunions de 10 groupes de parole auxquels ont participé près de 750 personnes, de 236 entretiens individuels réalisés en août 2017, et de rencontres avec du personnel médical, éducatif, etc., les chercheurs ont rapporté que les habitants des camps considèrent que 1) l'exposition au gaz lacrymogène est répandue, fréquente et indis-

criminée ; 2) le gaz lacrymogène est utilisé de manière arbitraire sans raison évidente ; 3) il n'y a pas d'endroits sûrs dans les camps ; 4) l'UNRWA n'assure pas de protection, ni pour son personnel ni pour la population ; 5) de graves questions d'éthique médicale sont induites par cette situation : les habitants ont peur de se rendre dans les services de santé, les hôpitaux ne tiennent pas de registre des blessures dues aux agressions militaires depuis que l'armée israélienne procède à des raids pour rechercher des personnes qui y sont soignées ou pour saisir des dossiers médicaux, les ambulances sont souvent bloquées, voire attaquées par les soldats sur les lieux de confrontation.

Toutes les personnes interrogées (dont 67% de femmes) avaient déjà été exposées au gaz lacrymogène durant l'année écoulée. Elles déclarent également avoir été touchées par le passé et durant plusieurs années par des grenades étourdissantes (87%), du liquide pestilentiel appelé « skunk »³ (85%),

1. <http://www.maannews.com/Content.aspx?id=768559>

2. *No Safe Space : Health Consequences of Tear Gas Exposure Among Palestine Refugees*, étude publiée en janvier 2018.

<https://www.law.berkeley.edu/research/human-rights-center/programs/no-safe-space/>

3. L'odeur qui s'en dégage agresse les narines. Elle colle aux rues, aux bâtiments, aux vêtements et à la peau pendant deux à trois jours. Elle pénètre à l'intérieur des habitations. La composition de ce produit n'est pas connue. Il est produit par Odortec Ltd., entreprise « verte » spécialisée dans la recherche et développement de répulsifs à base de « parfums » non-toxiques, non-mortels, dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre.





Un canon à eau israélien déverse du « skunk » sur les manifestants dans les rues de Hébron, après la mort de Ali Saad Dawabsha, 18 mois, et de ses parents, dans l'incendie de leur maison à Douma (Cisjordanie) par des colons israéliens, en juillet 2015. Photo Mussa Issa Qawasma.

du gaz poivré (54%), des balles en caoutchouc (52%) et avoir vécu l'utilisation de munitions réelles (6%). 55% d'entre elles disent avoir été exposées entre 3 et 10 fois, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment, au gaz lacrymogène durant le mois qui a précédé l'entretien. 84,3% l'ont été à l'intérieur d'une maison, car ces gaz s'infiltrent par les portes et les fenêtres, et 10,7% dans des locaux scolaires.

Des conséquences alarmantes sur la santé physique et mentale

Les victimes rapportent avoir souffert d'évanouissement, de nausées, de fausses couches, de difficultés respiratoires, d'éruptions cutanées, de maux de tête, d'irritation des yeux, de transpiration, de vertiges et pertes d'équilibre, et d'une douleur intense qui a duré des heures au-delà de l'exposition directe au gaz. Les effets sur la santé mentale sont multiples : niveaux élevés d'anxiété et de dépression, perturbation du sommeil, réactions de stress aiguës et chroniques et troubles de stress post-traumatique, difficulté de concentration, angoisse, inquiétude, hyper-éveil, manque de sécurité, etc.

La fréquence et l'imprévisibilité des raids de l'armée israélienne perturbent les habitants dans leurs activités courantes de la vie quotidienne, les soins aux enfants et aux malades, la participation à l'école et la vie professionnelle, etc. Plus d'un quart des personnes interrogées qui travaillent à l'extérieur de la maison ont dit avoir dû s'absenter de leur poste pour une maladie liée à l'exposition au gaz lacrymogène.

S'ajoute à toutes ces conséquences le fait que l'impact à long terme de ces expositions chimiques répétées n'est pas encore établi, d'autant plus que la composition des gaz utilisés reste en partie inconnue. Ceux-ci semblent être nettement plus puissants, durables, persistants et dangereux que ceux utilisés par le passé, et leurs effets secondaires sont plus importants. Parmi les séquelles à moyen terme on constate l'asthme, la dermatite allergique, les maux de tête, l'irritabilité neurologique, les fausses couches et les traumatismes suites aux blessures causées par des grenades de gaz lacrymogène.

Le quart des personnes ayant été exposées au gaz disent avoir reçu des soins médicaux. Parmi ceux qui n'ont pas été soignés, 65% ont estimé qu'ils n'avaient pas besoin de traitement tandis que 20% ont affirmé qu'aucun soin médical n'était disponible, et que 5,6%

craignaient d'être identifiés ou arrêtés.

Selon Pierre Krähenbühl, commissaire général de l'UNRWA, le camp de Aïda a été l'endroit le plus exposé aux attaques de gaz, et il dénonce : « Lorsque les mères sont obligées d'enfermer leurs bébés dans les placards parce que des nuages de gaz lacrymogènes saturent leur abri, c'est que la situation est allée trop loin ! »

...et inconnues sur le long terme

Les raids des militaires avec utilisation de gaz et autres substances toxiques sont de plus en plus fréquents dans toute la Palestine occupée. Ils ont causé la mort de plusieurs personnes, parmi lesquelles : Huda Muhammad Darwish, 65 ans, décédée le 19 octobre 2015 dans la zone Batan el-Hawa de Silwan, à Jérusalem-Est ; Hashem al-Azzeh, 54 ans, mort dans son quartier de Tel Rumeida, à Hébron, le 21 octobre 2015 ; un bébé de 8 mois, Ramadan Thawabta, décédé au village de Beit Fajjar le 29 octobre 2014 ; Abdul Rahman Barghouti, un bébé de 18 mois succombant en juillet 2017 aux suites d'une attaque au gaz du domicile familial à Aboud, près de Ramallah, le 19 mai de la même année.

L'armée israélienne est connue pour tester de nouvelles armes, létales et non létales, sur la population palestinienne notamment à Gaza. Il semblerait que la nouvelle composition des gaz lacrymogènes, beaucoup plus puissants, en fassent partie. Si des effets immédiats, à court et moyen termes, ont été observés, on peut s'inquiéter des conséquences des expositions répétées à long terme.

Salima MELLAH

Bethléem noyée sous les gaz lacrymogènes pour disperser des manifestants, le 31 mars 2018, au lendemain de la Journée de la Terre et des premiers meurtres dans la Bande de Gaza. DR.



Dans le cadre d'une tournée en Europe, Pierre Krähenbühl, commissaire général de l'UNRWA depuis quatre ans*, était l'invité de la Plateforme des ONG pour la Palestine à Paris le 14 mars dernier. Plusieurs organisations de solidarité, dont l'AFPS, ont participé à cette rencontre. Il a resitué le mandat et les défis de son agence dans le contexte géopolitique actuel. Nous rapportons ici son analyse de la situation.



Pierre Krähenbühl lors de la réouverture de l'école élémentaire de Khuza'a, à l'est de Khan Younis, dans la Bande de Gaza, en 2015. Photo Shareef Sarhan.

RENCONTRE AVEC PIERRE KRÄHENBÜHL L'UNRWA

ENTRE BESOINS D'URGENCE,

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET EXIGENCE DU DROIT AU RETOUR

L N'EXISTE PAS de perspective identifiable aujourd'hui pour une résolution politique tant au niveau Palestine/Israël que dans la région plus large, estime Pierre Krähenbühl. Cette situation se double d'une absence d'horizon personnel pour les Palestiniens et particulièrement pour les réfugiés : absence de liberté de mouvement, d'accès à l'emploi, non-respect des droits fondamentaux avec le blocus de Gaza et plus largement l'occupation ou le conflit syrien.

« Leurs propres dirigeants, mais aussi une partie du monde, insiste le Commissaire général, ont expliqué aux Palestiniens que s'ils optaient pour une voie modérée et des processus négociés, une solution serait trouvée. Mais les moins de 25 ans, nés après les accords d'Oslo et qui constituent la moitié de la population, constatent que cette voie n'a pas conduit à des résultats tangibles. Cette combinaison d'absence d'horizon, tant politique que personnel, constitue un très mauvais message pour une jeunesse éduquée qui a envie de s'engager et de se voir reconnaître non seulement comme réfugiés, mais aussi pour ses capacités. C'est dans ce cadre que l'UNRWA exerce aujourd'hui son mandat. »

Ce mandat, l'UNRWA le tient de la communauté des États. Créée en 1949,

un an après la résolution 194 qui instituait le droit au retour des réfugiés, l'agence de l'ONU est chargée de programmes de secours et de travaux pour les réfugiés dans l'attente de l'application de ce droit. « Si l'UNRWA existe toujours, soixante-huit ans après, c'est que la question n'est pas résolue ! » relève Pierre Krähenbühl. « Le droit au retour est inscrit dans le droit international et les résolutions de l'ONU et c'est le sujet du mandat UNRWA. Quelle que soit l'application future de ce droit, exercice de ce droit ou renoncement avec compensation financière, ce qui est fondamental c'est la question du choix individuel. Toute solution qui écarterait la question du droit au retour ne permettrait pas la nécessaire stabilité au Moyen-Orient. Il y a une responsabilité collective que les États doivent assumer. »

Une injustice historique

Pour son Commissaire général, l'UNRWA « ne se résume pas à fournir des aides d'urgence et des services de base, mais c'est également le témoin de l'injustice historique que les réfugiés ont vécue dans l'expulsion d'origine de 1948, les événements de 1967 et tout ce qui s'en est suivi depuis ». Ses fondateurs ont voulu concilier la réponse aux besoins d'urgence avec l'investissement dans le développement humain. L'Agence a également une fonction quasi étatique et de représentation en tant que référente de la communauté réfugiée. « Bien sûr, il y a l'Autorité palestinienne et l'OLP mais, pour des raisons politiques, celles-ci ont géré

la question des réfugiés comme enjeu séparé, lié à l'avenir des négociations. De ce fait, il y a envers l'UNRWA une attente forte de représentation de la part de la communauté réfugiée. »

Priorité à l'éducation.

Le travail d'éducation de l'Agence concerne 525 000 élèves dans 700 écoles, en Syrie, Jordanie, Liban, Cisjordanie, Jérusalem-est et Gaza. 22 000 employés, en très grande majorité réfugiés palestiniens, travaillent comme enseignantes et enseignants, à la direction d'écoles, ou comme spécialistes en éducation. Aucune autre organisation ne fournit de services d'éducation dans le monde humanitaire.

« L'UNESCO travaille avec les États sur des politiques d'éducation et l'UNICEF fournit du matériel, mais l'UNRWA intervient directement dans le processus éducatif, dans un contexte de conflit et sous occupation. Avec la crise financière de l'Agence, le nombre d'élèves par classe a beaucoup augmenté, mais le système scolaire a cependant su se réformer et passer de méthodes classiques basées sur l'apprentissage par cœur à des classes plus intégrées où la place de l'élève est centrale. » Pour Pierre Krähenbühl, on peut être très créatif malgré l'insuffisance des moyens, et cet investissement est très important pour l'avenir, car il est le terreau de l'émergence des dirigeants de la génération suivante. Et il déplore que ce qui est retenu en premier soient les classes à 50 élèves...

Dans les conflits armés, explique encore le Commissaire général, il y a

* Nommé à ce poste en novembre 2013 par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, Pierre Krähenbühl a vu son mandat de trois ans renouvelé en avril 2017. Âgé de 52 ans, de nationalité suisse, il était depuis 2002 directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qu'il avait rejoint en 1991.

une tendance à faire des statistiques, à aligner des chiffres : nombre de morts, de blessés, nombre de camions apportant l'aide d'urgence, sommes allouées et distribuées aux bénéficiaires... « Si l'on prend des photos de Gaza avant, après l'attaque de 2014 et aujourd'hui, on constate l'ampleur des destructions et le retard de la reconstruction. Cela donne une image de l'impact de la guerre, plus encore si l'on pense qu'en l'an 2000, il y avait 80 000 personnes nécessitant une aide alimentaire et aujourd'hui plus d'un million !

Cependant tous ces chiffres ne disent pas la profondeur du choc traumatique et de l'effet psychologique sur la communauté. La souffrance est systématiquement individuelle et hautement personnelle. Les violations de droit, les blessures physiques et psychiques à Gaza sont qualifiées par les professionnels de santé "d'épidémie de détérioration psychique". Le coût de la guerre n'est pas anonyme et il faut se battre contre la tendance à se limiter à l'approche statistique. »

Résilience et dignité humaine

Il existe dans la communauté réfugiée une force, un courage et une dignité incroyables, mais les réfugiés ne doivent pas être considérés seulement comme victimes et l'on ne peut se contenter d'admirer la résilience de cette communauté. C'est ce que réclame une jeune fille de 17 ans qui accompagnait le représentant de l'UNRWA à l'Assemblée générale de l'ONU : « *Nous savons que nous sommes victimes d'une injustice historique, nous savons que nous sommes réfugiés, mais nous ne voulons pas que le monde nous considère uniquement*

« La dignité n'a pas de prix. »
 Protestation contre les coupes du président Trump dans une école de l'UNRWA à Gaza,
 12 mars 2018.
 Photo Mohammed Talatene (UNRWA).



comme tels. Nous voulons qu'on reconnaisse nos compétences, nos capacités, notre volonté de contribuer et notre motivation. »

Les termes de résilience et de victime sont très souvent utilisés dans les enceintes internationales à l'occasion de crises humanitaires, mais il ne s'agit pas ici de catastrophe naturelle : cette situation créée par l'homme peut être résolue par les hommes et les femmes politiques du monde entier. Et Pierre Krähenbühl d'ajouter : « Les réfugiés sont des citoyens du monde qui méritent la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et l'exercice de ces droits, paramètres qui sont au cœur de notre organisation ».

Le financement comme pression politique

La spécificité de l'UNRWA est qu'elle n'emarge pas directement au budget de l'ONU mais dépend de contributions volontaires des États. Dans le passé, l'Agence a connu des crises financières, par exemple avec la suspension de la dotation canadienne pendant

quatre ans, sous le gouvernement de Stephen Harper ; mais cette suspension avait une ampleur limitée à 30 millions de dollars et elle a été rétablie par le gouvernement suivant. En 2018, le refus de Donald Trump de contribuer à l'UNRWA ampute le budget de 300 millions sur un total d'environ 1,3 milliard de dollars, et on ne sait pas si cette coupe sera définitive. « Ce qui est clair, c'est qu'il s'agit pour le Président étatsunien d'une mesure de rétorsion envers l'ONU suite au vote de la résolution de décembre 2017 exigeant que tous les États respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant Jérusalem. »

Jusqu'ici, à l'occasion de tensions entre les USA et les autorités palestiniennes, il y avait un consensus pour préserver les fonds humanitaires. Ce qui est nouveau, c'est que Trump utilise ces fonds comme moyen de pression. Cette décision ne peut que réjouir son allié israélien qui appelait en janvier 2018 à fermer l'UNRWA pour mettre les réfugiés palestiniens dans le régime général du HCR. Ce qui conduirait à l'abandon du droit au retour.

Au cours de sa conférence et du débat qui a suivi, Pierre Krähenbühl a montré qu'il avait une forte conscience de la nature particulière et du rôle de l'Agence qu'il dirige, en notant qu'elle doit toujours rappeler ce à quoi il faut mettre un terme : l'occupation, le blocus et les violations du droit international. La résistance des Palestiniens et le soutien des organisations de solidarité est donc indispensable.

Pierre LEPAROUX



Bombardement israélien de l'école de l'UNRWA de Beit Lahiya, au nord de la Bande de Gaza, le 17 janvier 2009. Photo Iyad El-Baba (UNRWA).

LIBAN. AIDE AU LONG COURS POUR LE JARDIN D'ENFANTS DU CAMP DE RÉFUGIÉS DE CHATILA

En octobre dernier, nous avons sollicité les groupes locaux de l'AFPS engagés dans la solidarité directe avec des réfugiés palestiniens, en Palestine ou dans les pays voisins, ou ayant en projet de le faire. Ce bulletin se fait et se fera l'écho des activités développées, les expériences des uns pouvant servir à tous. Le GT-Réfugiés.

LE SOUTIEN du groupe AFPS-Lorraine-sud au jardin d'enfants que gère l'association Najdeh dans le camp de Chatila remonte à 1998, deux ans après sa création en tant que groupe local de l'Association médicale franco-palestinienne, qui allait fusionner en 2001 avec France-Palestine pour former l'AFPS. Son président, Francis Gras, avait conservé des liens au Liban où il avait vécu plusieurs années. Il organisa pour les adhérents un voyage de découverte des camps de réfugiés palestiniens du Liban. C'est lors de ce voyage, en 1998, que nous avons fait connaissance avec Najdeh qui nous proposa de soutenir le jardin d'enfants qu'elle a créé dans le camp de Chatila.

Sabra et Chatila sont tristement célèbres par le massacre qu'y ont perpétré les phalanges libanaises, avec la complicité de l'armée israélienne, en 1982. Le camp de réfugiés de Sabra a disparu pour devenir un simple quartier de Beyrouth. Contrairement aux camps du Sud Liban, celui de Chatila n'est pas séparé de la ville et l'accès n'en est pas contrôlé par l'armée libanaise. On y entre comme on entre dans n'importe quel quartier de la ville. Mais on est frappé par la pauvreté des habitations : des ruelles très étroites et sombres, des enchevêtrements de fils électriques qui pendent, des logements sans fenêtre... Comme la population n'a cessé d'augmenter et que le camp ne peut pas s'étendre, on a construit en hauteur, d'où la difficulté pour la lumière d'arriver jusque dans les ruelles.

Le jardin d'enfants de Najdeh est situé dans un immeuble de plusieurs étages, tous consacrés à l'accueil de 70 enfants de 3 à 5 ans, encadré par trois animatrices. C'est le plus beau bâtiment du quartier : très bon état à l'extérieur comme à l'intérieur, façade aux couleurs vives... La cour de récréation



est implantée sur le toit-terrasse. Dans ce camp, Najdeh a également monté deux centres de formation professionnelle (métiers du tertiaire et travail du bois pour l'ameublement), ainsi que des ateliers de développement de la broderie palestinienne. Certains centres accueillent des psychologues pour aider ces familles palestiniennes qui accumulent les difficultés.

Le fonctionnement du jardin d'enfants ressemble à celui de nos maternelles, tant au niveau des installations que de la pédagogie avec, en plus de l'apprentissage de la langue arabe, celui de l'anglais. Nous avons pu constater lors de nos visites la qualité des

enseignements. L'équipe pédagogique est très soudée. Un exemple : lors de difficultés financières, il y a quelques années, les salaires ont été volontairement et unanimement réduits pour éviter un ou deux licenciements.

Depuis 1998, nous envoyons tous les ans une aide au financement du jardin d'enfants de 2000 euros au printemps et 2000 euros en automne, qui proviennent de nos ressources propres et de dons affectés. Depuis 2003, sont venues s'y ajouter des subventions du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle d'en moyenne 1500 euros un an sur deux.

Nous avons organisé deux autres voyages sur place, en 2003 et 2009, qui ont été l'occasion de découvrir l'ensemble des camps de réfugiés palestiniens du Liban. À deux reprises, nous avons accueilli à Nancy la directrice de Najdeh, Leila El Ali. Lors de sa première visite, en novembre 2004, elle avait été reçue par le président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinot. Elle est revenue en 2014 pour animer une conférence sur les réfugiés palestiniens du Liban dans le cadre de la quatrième édition de notre festival culturel Le Printemps de la Palestine.

AFPS-Lorraine-Sud

Ndlr. Du 22 septembre au 12 novembre 2016, le GL Paris 14-6 a organisé une mission de formation professionnelle dans les métiers du bâtiment à Chatila – et à Borj El Barajneh –, ainsi que l'appui d'une psychologue au jardin d'enfants de Najdeh à Chatila. <https://afps146.com/2016/10/>



2007-2017: Gaza, une prison à ciel fermé

Terrestre, maritime et aérien un triple blocus étouffe Gaza

Depuis l'accession au pouvoir du Hamas dans la Bande de Gaza en 2007, Israël et l'Égypte imposent un blocus à ce territoire de 45km de long et 8km de large. Près de 2 millions de Palestiniens, dont 70% de réfugiés de la Nakba (1948) et leurs descendants, y survivent malgré les attaques militaires régulières d'Israël (2008, 2012, 2014). Contraire au droit humanitaire, le blocus de Gaza a été plusieurs fois condamné par l'ONU et la communauté internationale.

-  3 154 habitants par kilomètre carré
-  42% de chômage (3e place mondiale), 58% chez les jeunes (43% de la population a moins de 15 ans)
-  47 200 déplacés internes suite aux attaques israéliennes
-  80% des foyers dépendants de l'aide humanitaire
-  47% des foyers en insécurité alimentaire
-  96% de l'eau disponible non-potable, 26% des maladies liées à l'eau souillée
-  8 à 12h de courant par jour (45% des besoins électriques couverts), menaces de passer à 2 ou 3h
-  Restrictions sur les importations de ciment pour reconstruire Gaza (seuls 44% des besoins couverts)
-  164 camions de marchandises par mois pénètrent dans Gaza (892 en 2007)

Zone de pêche réduite à 6 miles pour les Palestiniens et à 3 miles prévus lors de la saison de pêche (20 miles prévus par les accords d'Oslo) + attaques récurrentes contre les pêcheurs

Poste-frontière d'Erez : 46% de permis de sortie accordés en 2016 (80% en 2013)

Frontière fermée par un mur en béton ou des barbelés et une zone d'exclusion de 300m à 1,5km de large privant les Gazaouis de 35% des terres cultivables + tirs récurrents contre les agriculteurs palestiniens

Poste-frontière de Rafah : ouvert 44 jours en 2016, seulement pour des cas humanitaires exceptionnels

Aéroport international Yasser Arafat détruit par l'armée israélienne en 2001 et 2002.

Poste-frontière de Kerem Shalom : utilisé pour les marchandises et l'aide humanitaire (import/export restreint par Israël)

Egypte

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

En savoir plus : www.pplateforme-palestine.org/-2017-

 @plateformeongfrançaises
 @PFPalestine